

UVK Bedier  
Copie Affre  
Copie 40  
ACTES : M/10/12

PREFECTURE DU PAYS-DE-DOMBE  
16 OCT. 2012  
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations : 2  
Votants : 13

L'an Deux Mille douze et le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 31 août 2012

Présents : Mesdames DELAVEST Ghislaine, FRONTANE Sylvie, PEUDEVIN Mireille.

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GARMY Jean-Lou MARECHAL Dominique, PROVENCHERE Arnaud., TIXIER Arnaud.

Procurations : Madame CHALET Annie à Monsieur MAUBOUSSIN Patrick.

Monsieur RODARY Jean-Claude à Monsieur TIXIER Arnaud

Absents : Mesdames BOUGHANEM Emilie et CAUDROY Pascale.

Secrétaires de séance : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des dispositions de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, et suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Olliergues par délibération du conseil de communauté en date du 13 février 2012, il serait souhaitable d'instituer un droit de préemption sur les zones U et AU pour permettre la réalisation d'opérations qui entreraient dans le cadre de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur le territoire communal sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Olliergues.
- **Donne** délégation et pouvoir à Monsieur le Maire pour exercer ce droit au nom de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire.  
Publié le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
P. MAUBOUSSIN